

Carlos : la prison à perpétuité requise

mardi 13 décembre 2011

Une peine de réclusion criminelle à perpétuité assortie de 18 ans de sûreté a été requise aujourd'hui à l'encontre de Ilich Ramirez Sanchez, alias Carlos, jugé par la cour d'assises spéciale de Paris pour quatre attentats mortels commis en France en 1982 et 1983. C'était la peine maximale que pouvait requérir le parquet général contre le Vénézuélien de 62 ans jugé depuis le 7 novembre pour quatre attentats qui ont fait 11 morts et près de 150 blessés.

Le ministère public a souligné "l'extrême dangerosité actuelle, absolue et constante" de l'accusé pour appuyer sa demande à la cour d'assises spéciale de Paris de prononcer une peine de sûreté à son encontre. Deux autres peines de réclusion à perpétuité ont été requises par le parquet général à l'encontre de deux co-accusés de Carlos jugés par défaut : l'Allemand Johannes Weinrich, l'ancien bras droit de Carlos, est détenu en Allemagne pour d'autres faits et le Palestinien Ali Kamal Al Issawi est en fuite. Contre l'Allemande Christa Fröhlich un temps détenue en France, aujourd'hui en fuite en Allemagne, l'accusation a requis une peine de quinze ans de prison pour sa participation à l'un des attentats.

Carlos purge déjà une peine de prison à vie prononcée en 1997, trois ans après son interpellation au Soudan en 1994, par la cour d'assises de Paris qui l'a reconnu coupable du meurtre en 1975 à Paris de trois hommes, dont deux policiers.

Verdict jeudi ou vendredi

Devant les sept magistrats professionnels de la cour d'assises spécialisée dans le jugement "d'actes de terrorisme", il est accusé de complicité dans quatre attentats commis au début des années 80. Selon l'accusation, le mobile de cette campagne était d'obtenir la libération de sa compagne allemande Magdalena Kopp et du Suisse Bruno Breguet, tous deux membres de son groupe, arrêtés à Paris en février 1982 avec des armes et des explosifs.

Le 29 mars 1982, une bombe explosait dans un train Paris-Toulouse. Le jour où débutait le procès de Kopp et Breguet, le 22 avril, une voiture piégée explosait devant le siège du magazine Al Watan Al Arabi, rue Marbeuf à Paris. Les deux autres attentats commis le 31 décembre 1983 à la gare Saint-Charles de Marseille et contre un TGV Marseille-Paris à Tain-L'Hermitage sont intervenus alors que les deux "camarades" purgeaient leur condamnation à quatre et cinq ans de prison. Le verdict est attendu jeudi ou vendredi.

AFP - 13 décembre 2011
